

Plan de cours

COURS : **Philosophie III : Éthique et politique**

PROGRAMME : FORMATION GÉNÉRALE

DISCIPLINE : PHILOSOPHIE

Pondération : Théorie : 3 heures | Pratique : 0 | Étude personnelle : 3 heures

PROFESSEURE	Bureau	☎ poste	✉
FLORENCE MENNESSIER	ENA : C-185 LONGUEUIL : E-113	5259 5259	florence.menessier@cegepmontpetit.ca

PÉRIODES DE DISPONIBILITÉ

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
AM				ENA 11h-12h	LONGUEUIL : 11H-12H
PM	LONGUEUIL: 12h-13h			ENA 15h-16h	

COORDONNATRICE DU DÉPARTEMENT	BUREAU	☎ poste
ENA : MARTINE BÉLAND	C – 185	3375
LONGUEUIL : VINCENT GRONDIN	E-141	6456

ÉNONCÉ DE L'OBJECTIF MINISTÉRIEL

1. Dégager la dimension éthique de l'action dans ses aspects personnels, sociaux et politiques.
2. Présenter quelques théories philosophiques, éthiques et politiques.
3. Appliquer ces théories à des situations actuelles, choisies notamment dans le champ d'étude de l'élève.
4. Défendre une position critique à propos d'une situation problématique.

PRESENTATION DU COURS

LA PLACE DE LA PHILOSOPHIE DANS LA FORMATION GÉNÉRALE

Les trois cours obligatoires de philosophie visent à cultiver la capacité de réflexion et de jugement des étudiant-e-s. Le Département de philosophie structure ses cours selon une séquence à la fois éthique et historique qui privilégie une démarche posant la question du sens de l'existence et de la possibilité d'une culture commune. L'ensemble des trois cours cherche donc, dans un souci de recherche de la vérité propre à la philosophie, à susciter le désir de se questionner et d'argumenter de façon méthodique et rigoureuse. Ce parcours exige l'étude et la lecture d'œuvres philosophiques dans leur version intégrale ou sous forme de larges extraits.

LE COURS DE PHILOSOPHIE CE

Ce troisième et dernier cours s'organise autour de tensions entre l'éthique et le politique. Le point de départ du cours se situe dans l'horizon du relativisme des valeurs de notre époque, et pose, dans un contexte de crise certaine de la métaphysique, la question de la recherche de voies nouvelles vers l'universel. La dimension éthique du cours se trouve notamment dans l'exploration du rapport de la singularité individuelle à l'universalité normative, alors que la dimension politique se trouve dans l'exploration du vivre-ensemble comme exigence constitutive de l'individu, comme responsabilité, comme devoir, comme champ de la liberté.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA PROBLÉMATIQUE

PROBLÉMATIQUE :

L'ÊTRE HUMAIN PEUT-IL S'AFFRANCHIR DE SA CONSCIENCE MORALE ?

Il s'agira pour nous cette session de poser la question suivante : l'être humain peut-il s'affranchir de sa conscience morale ?

Le Président des États-Unis a déclaré en janvier 2016, avant les élections présidentielles, qu'il pourrait « se tenir au milieu de la 5^{ème} Avenue et tirer sur quelqu'un sans perdre aucun vote ». Cette déclaration provocatrice, caractéristique de sa façon de communiquer, nous interroge : que peut-on penser du fait qu'un citoyen puisse faire une telle déclaration et se voir quelques mois plus tard effectivement élu ? Les bornes de la morale auraient-elles disparu ? Dans quelle mesure l'être humain peut-il s'affranchir de sa conscience morale ?

Il est nécessairement difficile pour l'être humain de se tenir à la loi qu'il se donne ; si l'on s'en tient à la définition qu'en donne Kant, l'homme est une créature raisonnable mais finie. Un être doué de raison (et donc de volonté pour faire exister les lois), mais constamment rappelé à ses penchants naturels ou à ses intérêts égoïstes. S'il est donc possible ponctuellement de se faire sourd à des exigences morales afin de préférer satisfaire ses désirs, est-ce à dire que la conscience morale pourrait être détruite ?

D'abord, comment définir cette conscience morale ? Comme « l'œil » qui, jusque dans la tombe, regardait fixement Caïn ¹ ? Mais Caïn se voit réduit à fuir cet œil et ne pas pouvoir édifier suffisamment de barrières pour échapper à la vérité lancinante de son crime. Cette conscience morale serait-elle intérieure à l'homme, comme « un tribunal ² » qui fait exister universellement à l'intérieur de chacun un juge et un accusé ? Si le sujet est à la fois celui qui juge et celui qui est jugé, quelle puissance doit exister pour que l'accusé ne s'innocente pas à chaque fois ? Car le rôle de la conscience morale semble consister à tenir en respect l'individu afin que celui-ci obéisse à la loi morale en lui.

1- Dans le roman philosophique *La Chute*, Albert Camus va « fabriquer un portrait qui est celui de tous et de personne³ », se positionnant en moraliste, et accablant l'humanité. Paradoxalement, ce que l'humanité détesterait le plus, c'est d'être placée à ce tribunal pour y être jugée : « Il a le cœur moderne, c'est-à-dire qu'il ne peut supporter d'être jugé. Il se dépêche donc de faire son propre portrait, mais c'est pour mieux juger les autres ⁴ ». Il ne suffit pas non plus de s'accuser sombrement pour bien juger de soi, ou plus généralement de l'Homme. Pourtant, à l'image d'un Socrate qui éveille et délivre les athéniens de leur pensée, Clémence purge le lecteur des opinions toutes faites, qui empêchent de se voir en suggérant que nous savons et nous connaissons évidemment. Peut-être que l'être humain ne veut pas faire usage des dispositions intellectuelles qui existent au cœur de la conscience morale afin de ne pas avoir ce savoir sur soi : ni se voir, ni savoir, en espérant

¹ Victor Hugo, *La Légende des siècles*, II « La Conscience ».

² E. Kant, *Doctrine de la vertu*, I, 1, 13

³ Albert CAMUS, *La Chute*, Gallimard, 1956, p. 145

⁴ Albert CAMUS, *La Chute*. Citation extraite du prière d'insérer figurant dans la première édition (et non reprise ensuite).

échapper non seulement au jugement des autres mais à son propre regard.

2- C'est une chose, d'une part, qu'un individu, puisse éprouver une terrible impuissance à *faire un geste pour autrui*, (Clarence n'a pas positivement commis de crime, il se reproche de ne pas avoir été celui qui sauve autrui, d'avoir tourné le dos à l'exigence morale du sacrifice) et c'en est une autre de se demander comment toute une génération a pu faire taire sa conscience morale au point de succomber à la folie nazie, d'autre part.

« Ce qui caractérisait Eichmann⁵, ce n'était pas de la stupidité, mais une curieuse et authentique inaptitude à penser » et à penser notamment *du point de vue d'autrui*, déclare la philosophe et politologue Hannah Arendt, qui couvre alors son procès, instruit à Jérusalem en 1961. Eichmann obéissait aux ordres, se conformait aux normes de la bonne société de son époque. Sur le banc des accusés il n'apparaît, selon Arendt, ni comme un monstre, ni comme un fanatique. Comment « un homme ordinaire » peut-il savoir, sentir qu'il fait le mal si l'ordre auquel il obéit est prescrit par une autorité qui prétend agir au nom du bien ? L'obéissance à une autorité nous prive-t-elle de toute conscience morale ? Quel rapport à soi, quel rapport aux autres développer pour parvenir à se percevoir non pas d'abord comme un rouage du système, mais comme un être humain qui ne peut renoncer impunément à sa capacité de juger de façon autonome ? Car, écrit Arendt, « dans la plupart des organisations criminelles, ce sont les petits rouages qui commettent effectivement les plus grands crimes ». D'où vient le mal alors sinon d'une absence de présence à soi ? Autrement dit, selon le mot d'Hannah Arendt, *penser* « peut empêcher des catastrophes » et cette activité devient un devoir, éthique et politique.

3- Ce basculement brutal des normes sous le IIIème Reich doit nous servir d'avertissement. L'activité de juger apparaîtra donc comme un devoir, nécessaire afin de s'extraire du conformisme, de l'état de sujétion, de « l'état de minorité », selon le philosophe des Lumières Emmanuel Kant, que nous étudierons en fin de session. L'homme ne serait-il pas lui-même responsable de son état ? Les automatismes et l'obéissance semblent avec le temps devenus une seconde nature, déposédant l'être humain de sa conscience et donc de lui-même. Comment être *le sujet* et non *le jouet* mécanique de sa propre existence ?

4- Car la servitude, non seulement subie par les êtres humains, durerait-elle si longtemps si les hommes au fond n'y consentaient pas ? Quel bonheur, ou quelle forme de bonheur, y trouvent-ils ? Le roman philosophique *Le Meilleur des mondes*, de A. Huxley, (qui sera lu en toute autonomie à la maison tout au long de la session), outre le plaisir que sa lecture procure, servira d'illustration à notre analyse. Dans une société où prévaut l'endoctrinement, la conscience morale a disparu, en même temps que la lucidité, la capacité de douter, de s'affranchir du conformisme et de supporter l'inconfort. C'est le cœur même de l'individu qui lui a été enlevé, en même temps que sa possibilité de penser.

⁵ Otto Adolf Eichmann (1906-1962) était un ancien dirigeant du bureau IV-B-4 de l'Office central de sécurité du IIIème Reich de l'Allemagne nazie. Il est notamment chargé de la logistique concernant les « affaires juives » afin d'organiser la déportation de centaines de milliers de personnes de confession juive vers les camps de concentration et d'extermination.

Ce cours se veut donc une incursion dans les questions éthiques et politiques qui concernent universellement tous les membres d'une société. La philosophie veut déverrouiller ce passage, et accompagner, éveiller ou fortifier l'exercice du jugement. C'est ce fil directeur, ici évoqué dans ses grandes lignes, qui guidera nos réflexions cette session.

*

PLANIFICATION DU COURS.

Semaine 1 : DEUX TEXTES INTRODUCTIFS : V. HUGO, *LA LÉGENDE DES SIÈCLES*/ E.KANT, *DOCTRINE DE LA VERTU*.

Semaine 2 à 6 : ALBERT CAMUS, *LA CHUTE*.

Semaines 7 à 11 : HANNAH ARENDT, *RESPONSABILITÉ ET JUGEMENT*.

Semaines 12 à 14 : EMMANUEL KANT, *QU'EST-CE QUE LES LUMIÈRES ?*

Semaine 15 : EXAMEN FINAL.

MATÉRIEL REQUIS pour assister au cours

Veillez vous procurer à la Coop dès qu'ils seront disponibles les ouvrages suivants :

- 1-Albert Camus, *La Chute*, Gallimard, Folio, 1956.
- 2- Hannah Arendt, *Responsabilité et Jugement*, Petite bibliothèque Payot, « Classiques », 2005.
- 3- Aldous Huxley, *Le Meilleur des Mondes*, Pocket, « Best », 2017

Notez qu'une copie du texte de Kant *Qu'est-ce que les Lumières ?* vous sera distribuée en classe.

Veillez vous procurer un cahier (ou des feuilles libres rangées dans un cartable) afin de prendre des notes.

ÉVALUATIONS :

A) Travaux et examens seront corrigés en fonction des critères suivants :

- Capacité à conceptualiser et problématiser la question posée.
- La justesse des explications présentées et la fidélité à la pensée de ou des auteurs étudiés
- La clarté de l'expression écrite des idées
- La logique de l'enchaînement des idées
- L'assimilation que reflète le caractère personnel (ou *style*) de l'expression des idées
- La qualité (valeur et pertinence) de la réflexion exprimée.

B) Il y a quatre évaluations prévues pour cette session :

- 1 - Un premier **test de lecture**, permettant d'évaluer la bonne compréhension du texte de Camus et le degré d'implication de l'étudiant, à faire en classe ou à la maison, vaudra pour **15% de la note finale**. Il sera à faire ou à remettre à la **4^{ème} semaine**.

2 - Un deuxième travail, qui consistera en **une explication de texte** d'environ 900 mots, portera sur l'analyse du texte de Camus. Ce deuxième travail vaudra pour **25%** de la note finale. Il sera fait en équipe et sera à remettre en classe lors de la **7^{ème} semaine**.

3 – Un troisième travail, qui consistera en **une explication de texte** d'environ 900 mots, portera d'une part sur l'analyse du texte de Arendt. Ce troisième travail vaudra pour **25%** de la note finale. Il sera fait à la maison et à remettre à la **12^{ème} semaine**.

4 - Enfin, **un examen final**, sera réalisé en classe lors du **dernier cours**, à la **quinzième semaine**.

Le sujet de cet examen tiendra compte de toute la réflexion amorcée depuis le début de la session, **et du texte de Huxley** à lire à la maison. Il s'agira **d'une dissertation** et cet exercice nécessitera de parvenir à faire des liens entre les différentes œuvres étudiées. Cet examen vaudra pour **35%** de la note finale.

Toutes les dates de remise seront **confirmées en classe par le professeur**, la marche effective du cours pouvant toujours entraîner des modifications de calendrier.

Il est important que vous **conserviez les copies de tous vos travaux et examens**. Si vous deviez faire une demande de révision de notes, ces documents vous seraient indispensables

La note de passage d'un cours est de **60 %**.

*

EXIGENCES PÉDAGOGIQUES

(1) LECTURE DES TEXTES À L'ÉTUDE

La lecture est obligatoire : elle permet à l'étudiant.e de s'appropriier les questions traitées et de faire ainsi une démarche philosophique en entrant en discussion avec les auteurs. La prise de notes ne peut remplacer la lecture des textes.

(2) REMISE DES TRAVAUX ET PRÉSENCE AUX ÉVALUATIONS

A) Le département de philosophie a adopté les *principes* suivants :

1) Tout travail doit être **remis à temps**. Aucun retard n'est donc permis, à moins d'une entente préalable avec le professeur.

2) Une telle entente n'exclut pas qu'une pénalité soit imposée à l'étudiant retardataire.

3) Le cas échéant, cette pénalité ne doit pas dépasser un *maximum* raisonnable.

Ce maximum est fixé comme suit : a) quotidiennement : 5 % de la note du travail ; b) au total : 10 % de la note du travail.

B) Aucune reprise ne sera accordée si un étudiant est absent au moment d'un examen ou de toute autre évaluation en classe, à moins, bien sûr, de raisons graves ou *d'entente préalable* avec le professeur.

(3) PRÉSENTATION MATÉRIELLE DES TRAVAUX

Tout travail ou examen doit être rédigé proprement, sans taches ni ratures excessives, à l'ordinateur (à double interligne), sinon à l'encre. Il est remis sur des feuilles de grandeur standard ; il est «broché» s'il a plus d'une page.

Avant d'être remis, il a nécessairement **été relu**.

Un travail brouillon sera mal accueilli et probablement à recommencer ; dans le cas d'un examen, il n'y a pas de seconde chance.

L'étudiant doit respecter les « *Normes de présentation matérielle des travaux écrits* » adoptées par le Collège. Ces normes sont disponibles **sous la rubrique « Aides à la recherche »** des centres de documentation du Collège.

<http://bibli.cegepmontpetit.ca/wp-content/uploads/sites/60/2015/01/Normes-de-presentation-2012-05.pdf>

(4) **QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE**

La qualité du français est indissociable de l'exposition claire des idées.

Pour trouver le sens philosophique d'un mot, il est fortement recommandé de se référer non à un dictionnaire usuel mais à un dictionnaire philosophique (voir la section « Bibliographie » du présent plan de cours).

Conformément à la politique du Collège, chaque département «détermine les exigences requises quant à la qualité du français des travaux présentés par les étudiants».

Le Département de philosophie a fixé à **10%** de la note de chaque travail la pondération accordée à la qualité du français. Un nombre de fautes excessif entraînera la note 0 à cette rubrique.

(5) **PLAGIAT**

Le plagiat est formellement interdit.

Mentionnons qu'un travail est taxé de plagiat aussitôt que, **en totalité ou en partie**, il n'a pas été rédigé par l'étudiant lui-même.

Plagiat = 0 pour toutes les personnes impliquées.

(6) **PARTICIPATION AUX COURS**

Il est attendu de l'étudiant qu'il soit un étudiant.

On prendra par ailleurs note de la politique du département de philosophie quant à l'**absence répétée des étudiants**:

Est susceptible de n'être plus admis en classe tout étudiant qui se sera absenté à plus de 20% de la période totale prévue pour un cours.

En ce cas, la note portée au bulletin est la note totale obtenue (compilée ou non) au moment de l'expulsion.

Cette politique a reçu, comme le prévoit la PIEA, l'approbation de la direction des études.

(7) TÉLÉPHONES ET AUTRES APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Suivant une politique départementale, aucun appareil électronique ne peut être utilisé dans la classe. L'étudiant.e utilisant son téléphone pendant le cours risque l'expulsion.

(8) BIBLIOGRAPHIE

CANTO-SPERBER, Monique, (dir.) *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, PUF, 1996.

JACOB, André, (dir.) *Encyclopédie philosophique universelle*, P.U.F, 1989-1992.

LALANDE, André, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, P.U.F., 1962

BRÉHIER, Émile, *Histoire de la philosophie* (7 vol.), PUF, 1931 (1^{ère} édition).

CHATELET, François, (dir.), *La philosophie* (4 vol.) Belgique, Marabout, 1979

CAMUS, Albert, *La Chute*, Gallimard, (1956), « Folio », 1972, édition de mars 2017

CAMUS, Albert, *Le Mythe de Sisyphe*, Gallimard, « Folio Essais », 1985

Albert Camus, Collectif, Herne, Paris, 2013

SALAS, Denis, *Albert Camus : La Juste révolte*, Éditions Michalon, « Le bien commun », 2002

LEVI-VALENSI, Jacqueline, *La Chute d'Albert Camus*, Gallimard, « Foliothèque », 1996

MATTEÏ, Jean-François, *Comprendre Camus*, Max Milo, 2013

ARENDDT, Hannah, *Responsabilité et jugement*, Payot, « Petite bibliothèque Payot », 2005

ARENDDT, Hannah, *Les Origines du totalitarisme*, suivi d'*Eichmann à Jérusalem*, Gallimard, « Quarto », 2002

ARENDDT, Hannah, *La Crise de la culture*, Gallimard, « Folio Essais », 1972 (Deuxième partie)

KRISTEVA, Julia, *Le Génie féminin, 1. Hannah Arendt*, Gallimard, « Folio Essais », 2003

MILGRAM, Stanley, *La Soumission à l'autorité*, Paris, Calmann-Lévy, 1980

FREUD, Sigmund, *Psychologie des foules et analyse du moi*, (1921), Payot, « Petite bibliothèque Payot », 2012

MALHERBE, Jean-François, *Déjouer l'interdit de penser, Essais d'éthique critique*, Liber, 2005

DIET, Emmanuel, « De culpabilité en responsabilité », in *La Responsabilité, La condition de notre humanité*, dir. par Monette VACQUIN, Éditions Autrement, « Nos valeurs », 2009

TERESTCHENKO, Michel, *Un si fragile vernis d'humanité. Banalité du mal, banalité du bien*, La Découverte, « Poche », 2007

KANT, Emmanuel, *Qu'est-ce que les Lumières ?* Commenté par MUGLIONI, J.-M., Hatier, 2015

KANT, Emmanuel, *La Philosophie de l'histoire (Opuscules)*, Trad. de S. Piobetta, DENOËL/GONTHIER, 1980

KANT, Emmanuel, *Métaphysique des mœurs*, Garnier Flammarion, 1993.

CLAVIER-LEQUAN-RAULET-TOSEL-BOURIAU, *La Philosophie de Kant*, PUF, 2003

MUGLIONI, J.-M., *Qu'est-ce que l'homme ?* PUF, « Questions », 1993

ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, Aristote, Garnier Flammarion, 2004, Chap.VI, « Prudence/Sagacité »

HUXLEY, Aldous, *Le Meilleur des Mondes*, Pocket, « Best », 2017

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au collège Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s’y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d’évaluation des apprentissages* (PIEA), les conditions particulières concernant le maintien de l’admission d’un étudiant, la *Politique de valorisation de la langue française*, la *Politique pour un milieu d’études et de travail exempt de harcèlement et de violence*, les procédures et règles concernant le traitement des plaintes étudiantes.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site web du Collège à l’adresse suivante : www.college-em.qc.ca. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs (par exemple, dans l’agenda étudiant) et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

Bonne session à tous !

*